

MOYEN

Propre à substituer graduellement, et sans inconvéniens, la monnoie métallique au papier monnoie :

Présenté à la Convention Nationale par FAURE (de la Haute-Loire), représentant du peuple.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

M'ENTRETENANT ces jours derniers de l'état actuel de la République avec un citoyen, la conversation tomba sur la partie des finances. Je ne suis pas instruit dans cette partie, lui répondis-je; mais je vois à regret la baisse de nos assignats, le haut renchérissement des denrées, etc.

Ce citoyen, après m'avoir fait part de ses réflexions, me communiqua un projet qu'il avoit conçu et rédigé : nous l'avons lu, examiné et discuté ensemble pendant plusieurs jours ; et comme son but me parut être de faire tourner ses idées à l'avantage de la République, je l'engageai à me confier son plan.

Je l'ai relu et examiné en mon particulier; et m'étant convaincu qu'il pouvoit ou être adopté dans son entier, ou modifié et perfectionné, ou donner des idées propres à en suggérer un meil[...] à ceux de mes collègues mieux instruits que moi dans une [...] aussi essentielle de notre gouvernement, j'ai cru de m[...] d'apporter à la Convention nationale le tribut offert p[...]

Je me suis cru même obligé d'offrir à mes collègues des idées qui m'ont paru bonnes, et pouvoir tendre à remplir un objet qu'ils ont tous à cœur, celui d'améliorer de plus en plus l'état de nos finances, et de laisser un espoir de moins aux ennemis de la République.

Ce projet tend à donner de la confiance aux assignats, à détruire l'agiotage, à activer le commerce, à remplacer successivement, et par degrés, les assignats par la monnoie métallique, et sur-tout à faire diminuer les marchandises et denrées de tous genres.

Je présenterai ce projet d'une manière simple; je ne sais ni ne veux faire des phrases : j'ai élagué la partie des développemens donnés par l'auteur, qui m'ont paru pouvoir être facilement suppléés par le lecteur instruit; nous avons trop de volumes écrits sur cette matière, et nous n'avons pas assez de résultats heureux.

L'augmentation énorme et effrayante de toutes choses, augmentation qui croît d'une manière si étonnante, vous ordonne impérieusement de produire les résultats que vous ne cessez de méditer depuis quelque temps sur toutes les branches de la partie imposante des finances de la République.

La trop grande quantité des assignats est, sans contredit, une des causes du renchérissement général de toutes choses; mais ce n'est pas là la cause première. Je la trouve, cette cause première, dans la confiance que tant de menées diverses ont fait perdre aux assignats.

Le marchand n'aime pas à vendre, parce qu'il voit de la réalité dans sa marchandise, et qu'il ne croit pas en voir dans son papier; il n'aime pas à vendre non plus, parce que, le prix croissant chaque jour, il craint de ne pouvoir remplacer qu'à perte. Le particulier possesseur d'assignats, n'ayant pas de son côté beaucoup de confiance en son papier, achète à tout prix. Le cultivateur, propriétaire ou fermier, s'est enrichi; il n'a plus de besoins, et il ne veut vendre ses denrées, ses bestiaux, les productions de la terre, qu'au poids de l'or : et tous en agissent ainsi par le peu de confiance qu'ils ont au papier-monnoie.

C'est donc cette confiance qu'il faut se hâter de leur redonner; et le projet que je vais soumettre à la Convention nationale, entre autres avantages, aura celui-là. Il ne présente aucun danger dans son exécution; et ce qu'il a d'unique, c'est qu'il n'est exclusif d'aucun autre moyen qui pourroit tendre au même but. Il sera lent, à la vérité, dans son entière exécution, mais il sera prompt quant à l'effet; car, le jour même où il seroit adopté, la confiance renaîtroit.

En révolution, il importe quelquefois de frapper fort et vîte : en administration, il faut toujours opérer par des moyens doux et successifs; et tout ce qui peut se faire lentement doit être fait lentement : c'est quelquefois le vrai moyen d'aller vîte.

Ce principe est vrai sous tous les points, mais il n'admet aucune exception en matière de finances et de crédit public. Toute opé-

ration de ce genre a pour premier moyen de succès la *confiance*; et la confiance étant de toutes les facultés morales la plus délicate, il ne faut pas la traiter par des remèdes violens, par des secousses; c'est un régime doux qu'il lui faut, et beaucoup de suite et de persévérance dans ce régime. Il est même dangereux de se permettre des essais en ce genre. La loi du *maximum* étoit évidemment mauvaise : son principe étoit l'injustice, son moyen la *terreur*. Il fut urgent de la détruire, et cependant son abolition subite a produit de nouveaux maux.

On a accordé la faculté de contracter au taux de l'argent : bientôt de nouveaux inconvéniens se sont fait appercevoir dans ce régime, et la loi a été rapportée, le tout sans résultat heureux.

On a trouvé que les biens nationaux se vendoient trop lentement; on a adopté un parti qui, dans peu, auroit anéanti le gage de nos assignats. On n'a pas resté long-temps à être frappé de ce danger, et on a rapporté la loi.

Méfions-nous donc de notre propre ardeur à faire le bien.

Les assignats eux-mêmes, sans lesquels nous n'aurions pu conquérir la liberté ni la défendre, ont été un mal sous le rapport du crédit public; mais il n'en résulte pas moins que si on les anéantissoit tout-à-coup, il n'y eût un bien plus grand mal encore. Non-seulement la démonétisation totale opéreroit un bouleversement général; mais la démonétisation, même partielle et graduelle, seroit injuste. Or, il est de principe qu'une nation ne doit jamais oublier que le *juste* et l'*utile* sont toujours une seule et même chose.

On a démonétisé les assignats a face. Le républicain a bien senti que la Convention nationale n'a adopté cette mesure révolutionnaire que pour supprimer les derniers vestiges de la royauté; mais la malveillance a présenté cette résolution comme un prélude de démonétisation successive : néanmoins, comme cette mesure n'étoit pas exempte d'injustice, vous venez de la modifier.

Le projet que je vais vous présenter aura l'*utile* et n'aura pas l'*injuste*. Entre plusieurs avantages, il aura celui d'intéresser tous les débiteurs à payer plutôt, sans y être contraints, et aura une marche fixe et suivie.

Ce plan ne rétablira pas la valeur des assignats en un jour; car, comme vous l'ont dit vos comités, il n'y a de véritable plan de finances et de crédit que la paix et l'établissement du gouvernement.

Mais quoi qu'on puisse considérer ces deux points dans une perspective assez rapprochée, cela ne suffit pas; il faut y être parvenu pour opérer en conséquence : aussi le plan à proposer ne produira point un effet subit et instantanée. Mais ce qui rendra ce plan plus approprié aux circonstances actuelles que tout autre, c'est que la plus grande partie de son exécution est ajournée par sa nature même, et que cependant son exécution peut commencer dès le moment actuel; et ce plan aura cet avantage, qu'il ne contrarie en rien les

mesures déja adoptées pour opérer la rentrée des assignats, ni même les mesures que l'on seroit dans le cas d'adopter postérieurement.

J'observerai d'abord que l'on s'est trompé jusqu'à présent en s'occupant de rétablir la valeur des assignats. Ce n'est point là ce dont il s'agit ; et la baisse des assignats est bien moins grande en réalité qu'en apparence, puisque les domaines nationaux ne se vendent qu'au denier cent en assignats, et les propriétés territoriales ayant toujours été estimées le denier trente, les assignats ne perdent sous ce rapport que dans la proportion de trois et demi à un, tandis qu'ils perdent, comme monnoie, dans la proportion de trente a un.

Ce n'est donc pas sous le rapport de leur valeur réelle, mais uniquement sous celui de monnoie, que les assignats ont en ce moment de l'inconvénient : et dès-lors, je crois que ce n'est pas sur les assignats, mais sur la monnoie qui sert aux paiemens, qu'il s'agit d'opérer. C'est de l'amélioration de notre monnoie de compte qu'il faut s'occuper, c'est la valeur de la livre tournois qu'il s'agit de rétablir ; et pour y parvenir, il a fallu rechercher comment elle s'est détériorée au point actuel.

Plan proposé.

C'est en connoissant le chemin par lequel on a passé de l'usage de la monnoie métallique à celui des assignats, que nous connoîtrons le chemin par lequel il convient de repasser pour retourner de l'usage des assignats à celui de la monnoie métallique.

Observons d'abord que les monnoies en différens pays contiennent plus ou moins d'alliage.

Si donc un peuple augmentoit la portion de l'alliage qui entre dans la composition de sa monnoie, il en diminueroit la valeur dans la proportion de celle plus ou moins grande que ce métal d'alliage auroit intrinséquement et réellement dans le cours avec les nations étrangères ; et si ce même peuple, en augmentant ainsi chaque année la portion d'alliage qu'il feroit entrer dans sa monnoie, arrivoit au point de n'y plus faire entrer du tout du métal fin, la monnoie de cette nation se trouveroit réduite à la valeur intrinséque du métal commun, qui alors se composeroit seul ; et si à cette époque il arrivoit que l'on découvrît une mine de ce métal commun, qui en produisît en abondance, la valeur de la monnoie dont il s'agit diminueroit encore dans la proportion de la quantité dont ce métal seroit devenu plus commun, par la quantité que cette mine pourroit fournir.

Or, les assignats introduits dans la circulation ont produit, à l'égard de notre monnoie de compte, des résultats absolument semblables à ceux que je viens de décrire. L'on voit que le papier, qui n'a pas la faculté, comme le métal, d'être introduit à une certaine dose dans chaque pièce de monnoie en particulier, n'en est pas moins un véritable alliage, considéré à l'égard de la monnoie

en masse : cet alliage, introduit dans notre monnoie, n'avoit pas d'abord diminué beaucoup de sa valeur dans le change, parce qu'il n'avoit été introduit que pour quatre cent millions de cet alliage dans la masse totale de la monnoie qui circuloit en France et qui s'élevoit à deux milliards. Bientôt après, la portion d'alliage introduite dans cette même masse de deux milliards a été portée à douze cent millions, et le métal fin a diminué d'autant : successivement le métal fin a disparu entièrement, et votre monnoie n'a plus été composée uniquement que d'assignats (sans autre valeur que celle qui consiste dans l'hypothèque sur les biens nationaux).

Alors l'on a ouvert plusieurs mines de cette matière d'alliage ; elle est devenue plus commune, et sa valeur a dû diminuer ; elle a diminué en effet en proportion : on a fini par en ouvrir une mine intarissable ; et dès-lors la valeur de cette matière a été réduite, premièrement en raison de ce qu'elle étoit déja devenue plus commune, et ensuite de tout ce que l'imagination (qui va toujours au-delà de la réalité) a supposé que l'on pourroit en retirer de cette mine.

Si la matière d'alliage, dont notre monnoie auroit été composée d'abord en partie, et ensuite en totalité, avoit été réellement un métal, comme du cuivre ou tel autre métal, le renchérissement qui en seroit résulté dans le prix de toutes les choses se seroit étendu indubitablement à toutes les nations dans une répartition égale, et auroit même joui alors de toute la valeur de cette matière qui seroit sortie de la République, moins la portion dans le renchérissement général des choses : au lieu que la matière d'alliage qu'on puise ici, à la vérité, ne pouvant aussi, en définitif, qu'aboutir ici *pour y rester*, la nation supporte à elle seule tous les inconvéniens du surhaussement du prix des choses dans la proportion de la valeur nominale de la monnoie, tandis que les autres nations n'en éprouvent d'effet que jusques à la concurrence de la valeur qu'elles lui reconnoissent.

En effet, quand vous avez émis pour dix milliards de papiers circulans, qui ne sont reçus dans les échanges que pour un milliard, vous augmentez pour vous seuls le prix de toutes les choses dans la proportion résultante d'un accroissement de dix milliards dans votre circulation ; et le prix de ces memes choses n'augmente pour les autres nations que dans la proportion d'un milliard de plus dans la circulation générale.

Pour revenir, ainsi que je le propose, au point d'où l'on est parti, par le même chemin qui nous en a éloignés, il s'agit de faire rentrer successivement dans la monnoie de paiement les grains de fin qui en sont successivement sortis ; et comme la matière des assignats (que j'appelle la matière d'alliage) n'est pas susceptible d'être introduite partiellement dans chaque pièce de monnoie, le moyen d'arriver au but est d'introduire une portion de métal dans le paiement et d'augmenter progressivement la portion du métal en

diminuant celle des assignats. Or, pour rendre ceci plus sensible, déclarer, par exemple, que les paiemens stipulés en livres tournois s'opéreront, à une époque déterminée, avec dix pour cent en argent et quatre-vingt-dix pour cent en assignats, et à telle époque suivante à vingt pour cent en argent et quatre-vingt pour cent en assignats; et ainsi de suite.

On voit clairement que c'est, je ne dis pas le meilleur, mais, j'ose dire, le seul moyen d'arriver sans secousses au rétablissement total des paiemens en argent, et on pense que la discussion ne peut rouler à cet égard que sur la plus ou moins grande rapidité dans la marche de cette progression.

Celle que je vous proposerai sera lente; et j'hésiterois à en présenter le terme, si ce n'étoit pas après les plus mûres réflexions que j'ai cru devoir le fixer, et si je n'etois persuadé d'avance qu'après avoir écouté les motifs qui m'ont déterminé, on partagera mon opinion à cet égard.

Je crois donc que la quantité de métal qui devra rentrer dans les paiemens ne doit être que d'un quart de livre tournois par cent livres, le premier mois; de demi pour cent, le deuxième mois; de trois quarts, le troisième mois; d'une livre tournois, le quatrième mois; d'une livre et un quart, le cinquième mois, et ainsi de suite; en augmentant de quart de livre chaque mois, à compter du commencement de l'exécution jusqu'à la fin, ce qui ne fera que trois pour cent à la fin de la première année, et ainsi de suite jusqu'au moment où cette progression aura fait arriver au point de faire la totalité des paiemens en argent.

Il sera aisé de démontrer les avantages de ce plan.

1°. Ce système détruit entièrement l'agiotage; car, comme tout s'y trouve calculé, comme l'augmentation de la valeur de la monnoie s'opère par une progression déterminée d'avance, et notifiée également à tous les citoyens de la Republique, il n'y a lieu pour aucun d'eux à aucune incertitude, à aucune de ces chances d'où résulte le jeu si dangereux que l'on appelle agiotage.

2°. Ce plan, en détruisant d'un côté l'agiotage, favorise d'un autre côté le commerce et toutes les spéculations utiles à la prospérité nationale; et il les favorise de toutes les manières, puisque d'une part les fonds qui ne sont pas employés pour l'agiotage se trouvent nécessairement refluer dans le commerce; et ensuite parce que les vrais spéculateurs ont alors espoir d'acquérir pour fruit de leurs travaux une augmentation de valeurs réelles; au lieu que, dans l'état actuel, le commerce ne produisant d'augmentation qu'en valeur nominale, il ne pouvoit être fait avec utilité que par ceux qui avoient des dettes, ou la facilité d'en faire en obtenant du crédit. Dans tout autre cas le commerce ne donnoit que de la perte, attendu que tant que la valeur de la monnoie de paiement alloit en décroissant, la dégradation du prix réel des choses devoit être toujours et étoit en effet en progression inverse de l'accrois-

sement de leur prix nominal. Et pour rendre ceci plus sensible : un meuble, par exemple, qui auroit coûté trois cents livres avant la création des assignats, se vend aujourd'hui à-peu-près trois mille livres, ce qui est dix fois son ancien prix nominal ; et si celui qui vend ce meuble vouloit en réaliser le prix en argent, il n'en retireroit qu'environ cent cinquante livres, d'où il résulte qu'il auroit perdu la moitié de la valeur réelle de la chose ; et qu'ainsi il est démontré que, dans l'état actuel, le commerce est désastreux pour ceux qui le font : et c'est ce qui opère cette augmentation énorme et effrayante de toutes choses.

3°. Un troisième avantage, et c'est le principal et celui d'où dériveront tous les autres, est donc de rendre aux assignats la confiance qu'ils ont perdue, en assurant leur existence, en proscrivant toute démonétisation, en opérant leur rentrée progressive ; de rendre enfin à ce papier une valeur dans l'opinion en montrant qu'il peut reproduire dans le temps la monnoie métallique qu'il représente, et qu'il a suppléée : cela ôtera aux créanciers la crainte et aux débiteurs de mauvaise foi l'espérance de rembourser à l'époque de l'anéantissement du papier.

4°. Ce plan donnera à tous les citoyens français, et même aux nations étrangères, cette idée, que les choses qui ont toujours été en se détériorant, vont désormais aller en s'améliorant dans la même progression que la valeur de la monnoie nationale. De là les craintes évanouies, la facilité des emprunts, l'accroissement de la valeur des assignats eux-mêmes, la solution de ce problême si difficile : *Le moyen de passer de l'usage du papier forcé à celui d'un papier libre.*

Enfin ce systême, loin de vous engager à précipiter vos ventes, vous met au contraire dans le cas de les différer ; avantage qui n'est pas d'une mince importance.

On ne manquera pas de faire contre ce plan plusieurs objections ; et je vais répondre à celles que je prévois. Mes réponses contribueront a faire mieux sentir encore les avantages du plan.

La première objection qui ne manquera pas d'être faite, est celle de la longueur du temps ; et telle est la vivacité naturelle des Français, que cette objection sera d'abord faite peut-être par la généralité : mais voici ma réponse.

On peut promptement démolir, et on ne peut que lentement reconstruire.

En révolution, je l'ai déja dit et je ne saurois trop le répéter, tant qu'il ne s'agit que de renverser, que de détruire, il faut aller vîte. Qu'un peuple dise, Nous ne voulons plus de monarchie ; et la monarchie écroule avec toute son organisation. Que le même peuple dise, Nous voulons un gouvernement républicain ; ce gouvernement est aussitôt décrété. Mais quand il s'est agi de l'organiser, c'est là qu'il a fallu, non des heures, non des jours, mais des années.

Rien n'a été si facile que d'émettre des assignats ; on auroit pu le faire sans progression. L'émission entière pouvoit en être faite le même jour ; mais il n'en est pas de même pour les retirer. Une démonétisation subite perdroit la République ; un retirement subit ne pourroit être fait que par le remplacement de la monnoie métallique : et c'est impossible. Il faut donc, pour ce retirement, un mode lent et progressif; il faut, sur-tout, adopter une mesure sur laquelle on ne soit pas dans le cas de revenir, et je ne pense pas qu'on puisse fixer un terme plus court sans s'exposer à ce danger. Au surplus, on peut substituer le demi au quart que je propose, ce qui diminueroit le délai de la moitié. Le mode de quart ou demi doit être préféré, afin que la progression de l'accroissement puisse être aisément calculée à la fin de chaque mois par les citoyens même les moins instruits. Mais je crois le premier parti préférable, parce qu'il faut que la combinaison soit telle que les emprunts et les crédits accordés dans le commerce puissent produire des avantages suffisans pour subvenir à la différence de la valeur de la monnoie dans laquelle on reçoit une avance, a celle dans laquelle il faudra la rendre; et il est évident que ce seroit une proposition trop forte que six pour cent en argent, pour la jouissance, pendant un an, d'une somme en assignats.

Que l'on se rappelle d'ailleurs que je n'ai point prétendu opérer sur les assignats, que j'ai déclaré que mon but étoit uniquement d'améliorer la monnoie de paiement, que mon plan ne s'oppose à aucun des moyens qui auroient pu ou qui pourroient être proposés pour retirer les assignats de la circulation; et, dans le cas où il en seroit retiré une partie, la quotité de cette matière d'alliage étant diminuée, sa valeur, et par conséquent celle de la monnoie de paiement qui en sera en partie composée, s'accroîtra dans la même proportion. Et si enfin il arrivoit, contre toute attente, que l'on découvrît un mode avantageux pour retirer la totalité des assignats, le droit de les employer dans les paiemens n'étant que facultatif, il n'y auroit plus lieu de la part des debiteurs à profiter de cette faculté. La valeur de la livre tournois se trouveroit plus promptement rétablie dans toute son intégrité, et les paiemens se feroient en totalité en argent.

La seconde objection sera de dire que cette opération n'ajoute rien à la valeur des assignats en eux-mêmes.

D'abord, quand cela seroit vrai, je croirois avoir beaucoup fait en améliorant la monnoie avec laquelle on paiera.

Mais, en réfléchissant un peu, l'on voit bientôt que les assignats eux-mêmes participeront dès-a-présent à cette amélioration, puisque la livre tournois continuant à être la monnoie de compte des Français, la somme que l'on prêteroit aujourd'hui en assignats ne pourroit être rendue, dans le premier mois de l'année prochaine, qu'avec un quart de grain fin et ainsi de suite, en acquérant

chaque mois un quart de fin de plus; de sorte que, si on attendoit pour la recevoir l'expiration du terme déterminé, elle rentreroit en totalité en argent, et auroit acquis des intérêts participant a la même progression de valeur.

L'on voit qu'il en résultera de grandes facilités pour les placemens et les emprunts.

Il reste à demander comment la nation fera pour se procurer la quantité de métal qui devra chaque année entrer dans les paiemens.

Cette objection est absolument opposée à une de celles qui précèdent, et qui porte sur le trop grand éloignement du terme final de l'opération.

Je ne devrois avoir à répondre qu'à l'une ou à l'autre de ces deux objections. Car, si un temps aussi long ne suffit pas à la nation pour trouver successivement les sommes en métal qui lui seront nécessaires, comment feroit-elle si cette mesure étoit précipitée? Il faut cependant prendre le parti d'opérer cet effet ou subitement ou lentement, car il ne s'agit pas selon moi de délibérer si l'on passera de l'usage de payer en assignats, à celui de payer en argent, mais seulement de la manière dont ce passage s'opérera. Cette objection prouve donc la nécessité d'adopter la mesure lente proposée; et alors il existera beaucoup de moyens de procurer à la nation le métal dont elle aura besoin chaque année. On pourroit vendre les domaines nationaux payables en cette monnoie, sur-tout en ne vendant que la portion qu'il faudroit pour faire face à la portion des paiemens que la nation devra faire en métal.

D'ailleurs ne seroit il pas possible d'établir quelqu'impôt particulier qui ne seroit payable que dans cette nature, et qui n'existeroit que jusques à l'époque où le but seroit atteint? La nation ne pourroit voir que favorablement l'établissement d'un impôt dont le produit seroit employé à un objet aussi utile que le remboursement et l'extinction des assignats. Une portion du droit des patentes, pourroit être exigée en métal.

L'objection la plus forte que l'on puisse faire est celle-ci.

Comment donnera-t-on la portion de numéraire, lorsqu'on n'aura que 5, 10 ou 20 livres à payer? Il est donc impossible d'exécuter ce plan; car quelque modique que paroisse cet accroissement à l'égard des petits objets, il y auroit de l'injustice à en priver les citoyens qui n'ont que de petites sommes à recevoir.

Toute forte que paroisse cette objection, il est facile de la résoudre; et c'est ici qu'une banque aura véritablement son application: on n'entrera pas dans les détails de l'organisation de cette banque; mais ils seront présentés, si ce plan est véritablement reçu. On conçoit déja qu'une banque pourra recevoir des assignats pour leur valeur nominale, et s'engager à rendre cette valeur en livres tournois avec la progression établie par ce plan pour la por-

tion de métal qui devra y être introduite successivement, et que cet établissement pourra être soumis a mettre en émission des billets pour les plus petites sommes.

Reste une observation générale à faire quant au délai fixé pour ce plan; c'est celle que les créanciers trouveront l'accroissement que j'établis dans la valeur de la monnoie de paiement, trop lent, et les débiteurs trop rapide : or, toute opération du gouvernement dans les moyens de payer étant, par sa nature, un systême d'accommodement entre les créanciers et les débiteurs, si ni les uns ni les autres ne sont absolument contens, il est probable que l'accommodement a été dirigé par des principes de justice et sans aucune partialité.

Pour me résumer, je pense que le plan que je présente est propre à redonner aux assignats une confiance qu'ils n'auroient jamais dû perdre, à ménager leur hypotheque, à raviver et activer le commerce, à détruire l'agiotage, à améliorer la monnoie de paiement, et par conséquent à faire diminuer successivement le prix des denrées et de tous objets de commerce; et un des plus grands avantages de ce plan est qu'il ne contrarie aucune des mesures adoptees jusques à présent, ni aucunes mesures ultérieures qui tendroient à la rentrée des assignats; il est plus, c'est que plus on fera rentrer des assignats, plus les heureux effets que doit produire ce plan se réaliseront.

Je propose donc le projet de décret suivant :

PROJET DE DÉCRET.

ARTICLE PREMIER.

Tous les engagemens stipulés en livres tournois, de quelque nature qu'ils soient et à quelques époques qu'ils aient été contractés, antérieurs ou postérieurs au présent décret, continueront d'etre payables en assignats pour le reste de la troisième année républicaine.

I I.

A compter du premier mois de l'an IV de la République, lesdits paiemens seront faits ainsi qu'il suit.

Il entrera dans les paiemens un quart de livres tournois pour cent en métal, sur l'ancien pied, dans le cours de vendémiaire prochain, demi pour cent dans le cours de brumaire, et ainsi de suite, en augmentant la portion de métal d'un quart pour cent chaque mois jusques à l'époque où, par l'effet de cette progression graduelle, la totalité des paiemens devra être faite en argent.

I I I.

On ne délibérera sur aucun projet qui auroit pour but la démo-

nétisation de tout ou de partie des assignats, mais on continuera à s'occuper des moyens de diminuer la masse de ceux qui sont en circulation.

I V.

Il sera établi une banque d'après les bases portées au présent décret.

V.

La portion des propriétés nationales à vendre sera déterminée par l'Assemblée nationale au commencement de chaque année, en prenant pour base la quotité relative à celle des assignats en circulation qu'il conviendra de retirer.

V I.

Le comité des finances présentera, dans la décade prochaine, l'état de la quotité dont il conviendra d'ordonner que la vente ait lieu, dès vendémiaire prochain, pour le cours de la quatrième année.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Thermidor, an III.